



Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)

Fonds pour la consolidation de la paix (PBF)

Mécanisme de financement du relèvement pour la consolidation de la paix (PRF)

RÉVISION DE DESCRIPTIF DE PROJET PRF¹

Titre du projet : PBF/CIV/H-2 : Appui à la planification, la coordination, au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre du Plan Prioritaire de consolidation de la Paix	Entité(s) récipiendaire(s) de l'ONU : PNUD : (à travers le Bureau du Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies) Nouvelle(s) RUNO(s) <i>(le cas échéant)</i>
Personne à contacter concernant le projet : Adresse : Victoire Lawson Téléphone : Bureau du Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies, BP 1747 Abidjan Côte d'Ivoire E-mail : victoire.lawson@one.un.org	Partenaire(s) d'exécution – nom et type de partenaire (gouvernement, organisation de la société civile, etc.) : Ministère du Plan et du Développement
Numéro de projet du Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires (MPTF) : 00095624	Site du projet : Abidjan/Côte d'Ivoire
Description du projet : <i>Décrire en une phrase le principal objectif du projet.</i> Le projet vise, à travers le Secrétariat technique, le renforcement des capacités du Comité de Pilotage Conjoint pour assurer la coordination, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du Plan Prioritaire pour la Consolidation de la Paix	Budget PBF d'origine approuvé : \$1150 000 Budget PBF supplémentaire demandé : \$500 000 Contribution supplémentaire du Gouvernement : \$155 000 Autres contributions supplémentaires (autres donateurs et Agences SNU) : \$785 032 Budget PBF total du projet : \$1 650 000 Date de démarrage du projet : 15 juin 2015 Date initiale d'achèvement du projet : 31 décembre 2017 Nouvelle date d'achèvement <i>(le cas échéant)</i> : 31 décembre 2018
« Score » d'égalité entre les sexes (« Gender Marker ») ² : <u>1</u> <i>Note 3 pour les projets ayant l'égalité entre les sexes comme principal objectif.</i> <i>Note 2 pour les projets ayant l'égalité entre les sexes parmi leurs objectifs.</i> <i>Note 1 pour les projets contribuant en partie à l'égalité entre les sexes mais pas de manière significative.</i> <i>Note 0 pour les projets qui ne visent pas contribuer à l'égalité entre les sexes.</i>	

¹ Utiliser ce formulaire **UNIQUEMENT** dans le cas d'une augmentation de budget ou d'un changement significatif des résultats visés par le projet. La demande doit être accompagnée d'un formulaire de transmission (Transmittal form) signé par les coprésidents du JSC – Formulaire 3.3.

² PBSO prend en compte l'intégration des femmes et des jeunes filles aux projets du Fonds, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité 1325, 1888, 1889, 1960 et 2122 et tel que mandaté par le Secrétaire général dans ses Sept engagements du Plan d'action pour la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la consolidation de la paix.

Résultats du projet : La planification des priorités de consolidation de la paix, la coordination, le suivi-évaluation de leur mise en œuvre, et la communication sur les résultats sont assurés de manière efficace

Domaine de résultat du Fonds³ décrivant au mieux l'objectif du projet : (4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix (y compris le Secrétariat PBF)

*(Pour les projets financés par le PRF)**

<p>RUNO <i>(un espace de signature par RUNO)</i></p> <p>Nom du Représentant : Luc Gregoire</p> <p>Signature : </p> <p>Nom de l'Agence : PNUD</p> <p>Date et cachet : 29 NOV 2017</p>	<p>Représentant des autorités nationales Nom du Représentant du gouvernement partenaire : Madame KABA Njole</p> <p>Signature : </p> <p>Nom de l'Agence : Ministère du Plan et du Développement</p> <p>Date et cachet : 04 DEC 2017</p>
<p>Nom du Représentant : Mbaye Babacar Cissé</p> <p>Signature : </p> <p>Nom de l'Agence : RR/RC/H/D/RS</p> <p>Date et cachet : 5 NOV 2017</p>	

³ Les domaines de résultat du Fonds pour la consolidation de la paix sont les suivants :

1. Apporter un soutien au processus de mise en application des traités de paix et de dialogue politique (Priorité 1) : (1.1) Réforme du secteur de la sécurité, (1.2) État de droit; (1.3) Désarmement, démobilisation et réintégration; (1.4) Dialogue politique;
2. Promouvoir la coexistence et la résolution pacifique des conflits (Priorité 2) : (2.1) Réconciliation nationale; (2.1) Démocratie; (2.3) Gestion/ résolution des conflits;
3. Revitaliser l'économie et générer des dividendes immédiats de la paix (Priorité 3) : (3.1) Génération d'emplois à court terme; (3.2) Moyens de subsistance durable.
- 4) (Re)-établissement des services administratifs essentiels (Priorité 4).
- (4.1) Renforcement de capacité nationale en services essentiels; (4.2) Extension de l'autorité de l'état/ administration locale ; (4.3) Gouvernance de ressources de consolidation de la paix (y compris le Secrétariat PBF).

Table des matières :

Longueur maximale : 15 pages

I. Comment le projet s'intègre-t-il au Plan des priorités approuvé

- a) Résultat du Plan des priorités soutenu par le projet
- b) Justification et impact de la révision de ce projet

II. Objectif de l'appui apporté par le Fonds et mise en œuvre

- a) Nouveaux résultats du projet, théorie du changement, activités, cibles et enchaînement
- b) Budget révisé
- c) Capacité des entités de l'ONU bénéficiaires et des partenaires et des d'exécution

III. Gestion et coordination

- a) Gestion du projet
- b) Gestion des risques
- c) Suivi et évaluation
- d) Dispositions administratives (langage normalisé)

COMPOSANTES DU PROJET :

- I. Contexte relatif à la consolidation de la paix et justification de l'appui du PBF
 - a) Changements relatifs au contexte de consolidation de la paix

Les changements apportés au projet « Appui à la coordination, au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre du Plan Prioritaire de consolidation de la Paix 2015 – 2017 » sont de deux ordres, à savoir la durée et le budget et s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'appui à la consolidation de paix (PACoP). Le PACoP a été formulé en concertation avec le Gouvernement dans le but de prendre en compte les défis résiduels en matière de la consolidation de la paix suite au départ de l'ONUCI, de consolider et de pérenniser les acquis des deux phases du Plan Prioritaire.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme de transition, PBSO apporte un appui financier catalytique à trois domaines d'intervention notamment le renforcement des capacités de leadership des jeunes dans la prévention des conflits et l'extrémisme violent, le renforcement des outils de pérennisation de prévention et de gestion des conflits, Appui à la consolidation du désarmement communautaire, de la réintégration des ex-combattants et de la RSS en Côte d'Ivoire.

La gestion, la coordination et la coordination de ces nouveaux projets dans le cadre du PACoP relèveront des mécanismes de pilotage et de coordination mis en place dans le cadre du Plan Prioritaire de consolidation de la paix. Ainsi, la composition des instances du Plan Prioritaire (comité de pilotage, comité technique conjoint des experts, secrétariat technique) devra être revue et son rôle élargi pour le suivi des nouveaux projets qui seront financés par PBSO. A cet effet, il est prévu de renforcer la coordination et les capacités stratégiques et opérationnelles du Secrétariat Technique afin de poursuivre la mise en œuvre et d'achever les activités des projets du Plan prioritaire (d'ici juin 2018) et d'assurer la coordination et le suivi-évaluation global des projets du PACoP. Il en résulte une prorogation du projet de douze (12) mois, à compter de décembre 2017 ainsi que l'allocation de ressources conséquentes pour assurer un bon fonctionnement du secrétariat technique. Une ressource additionnelle catalytique de 500.000 USD est attendue de PBSO en attendant la mobilisation des ressources auprès des agences et des autres donateurs.

Ce budget additionnel de 500,000 US\$ (qui porte le nouveau budget total PBF du projet Secrétariat à 1,650,000 US\$) permettra d'assurer entre autres, l'organisation des réunions de coordination et de planification stratégiques, la prise en charge du personnel, les fournitures, produits et matériels, les frais de déplacement, la communication, etc. Il convient de relever que le financement PBF ne couvrira qu'une partie du fonctionnement du Secrétariat et que des efforts de mobilisation de ressources sont en cours auprès des partenaires.

- b) Justification et impact de la révision de ce projet

Cette demande d'extension du projet avec coût se justifie par le renforcement des capacités opérationnelles du Secrétariat technique du Comité de Pilotage conjoint à travers un appui en ressources humaines et financières. Ce renforcement permettra d'assurer un suivi et une évaluation plus efficace aussi bien des projets financés par le Fonds de Consolidation de la paix dans le cadre du Plan Prioritaire que ceux du PACoP. Il aidera également à accroître les performances des membres du Secrétariat technique dans l'exercice de leurs activités d'appui au fonctionnement du Comité de Pilotage Conjoint et celui du Comité Technique des Experts. A travers cet appui, la coordination globale du Plan Prioritaire et du PACoP, leurs orientations stratégiques ainsi que la mise en œuvre et le suivi des projets, seront mieux assurées. A ce titre, les trois nouveaux projets PBF mettront de côté un budget conséquent pour permettre au Secrétariat Technique d'assurer de façon coordonnée et harmonieuse les activités de Suivi & Evaluation (S&E).

- II. Objectif de l'appui du Fonds et mise en œuvre proposée

- a) Nouveaux résultats du projet, théorie du changement, activités, cibles et enchaînement

L'extension du projet n'affecte nullement sa théorie du changement, les cibles et enchaînement, les résultats du projet ainsi que les principales activités. Les mécanismes de coordination et de gestion du Programme restent aussi inchangés. Les changements porteront sur la composition des organes de coordination ainsi

que l'étendue de leurs actions. En effet, la nouvelle composition du ST se présente comme suit : 1 Peace Building and Transition Advisor (PS), 1 Spécialiste Rule of Law (P4) ; 1 Reporting & Ressources mobilization Officer (P3) ; 1 Chargé de Programme (NOC) ; 1 Chargé de Suivi & Evaluation (SB4) ; 1 Chargé de Communication (NOB) ; 1 Associé au Programme (SB3) et 1 Chauffeur (SB1). Les postes du Peace Building and Transition Advisor, du Chargé de Suivi & Evaluation, d'Associé au Programme et du Chauffeur seront couverts par le financement additionnel du PBF en 2018. Les positions de Spécialiste en suivi & évaluation, de Reporting & Ressources mobilization Officer et de Chargé de Programme seront supportées par d'autres donateurs alors que les Agences financeront les postes du Spécialiste Rule of Law et du Chargé de Communication.

Le Comité de Pilotage du Plan Prioritaire PBF (qui pilotera également le PACoP) pourrait être mis à jour pour jouer ce rôle, en l'élargissant aux nouveaux acteurs étatiques et aux principaux donateurs. La composition du Comité de pilotage sera suffisamment souple et ouverte pour tenir compte de nouveaux membres si nécessaire. Pour ce qui est de l'étendue de son action, il faut noter qu'au-delà du plan prioritaire, le Comité de pilotage aura en outre à coordonner la mise en œuvre du PACoP avec entre autres de nouvelles responsabilités du ST :

- la recherche de financement pour le reste du PACoP ;
- la recherche des effets catalytiques des investissements des 3 nouveaux projets PBF ;
- l'assurance qualité de nouveaux projets pour le PACoP ;
- la mise en place d'un plan de suivi évaluation et de coordination de tous les projets PBF et PACoP
- l'appui en matière de consolidation de la paix et suivi/évaluation des agences de mise en œuvre des projets PACoP.
- la prise en compte des questions du genre et de conflict sensitivity/ Do No Harm de tous les projets PBF et ceux du PACoP.

b) Budget révisé :

Tableau 1: Projet d'activité budgétaire indicatif

Résultats / Activités	2015	2016	2017	2018	Total
Résultat : La planification des priorités de consolidation de la paix, la coordination, le suivi-évaluation de leur mise en œuvre, et la communication sur les résultats sont assurés de manière efficace.					
<i>Produit 1: La Planification stratégique et la coordination de la mise en œuvre des priorités de consolidation de la paix sont assurées efficacement par le Comité de Pilotage conjoint</i>					
Appuyer le fonctionnement du Comité de Pilotage et du Comité technique d'Experts	40 000	40 000	40 000	80 000	200 000
Appuyer la planification stratégique et la coordination des priorités de consolidation de la paix (rémunération SPA /coordinateur STPBF et ateliers de planification)	135 661,00	135 661,00	135 661,00	302 221	709 204
Renforcer les capacités techniques du ST (Personnel)	44 400	44 400	44 400	-	133 200
Sous total 1	220 061	220 061	220 061	382 221	1 042 404
<i>Produit 2: Le suivi-évaluation et la communication sur les résultats du Plan Prioritaire sont assurés de manière efficace</i>					
Assurer le Suivi-évaluation du Plan Prioritaire y compris les programmes et projets du PACoP (spécialiste M&E)	57 600,00	57 600,00	57 600,00	60 069,00	232 869,00
Réaliser les études de base et finale	33 350	33 350	33 350		100 050
Réaliser l'évaluation du Plan Prioritaire	0,00	0,00	00		0,00

Organiser les ateliers de suivi et évaluation (y compris élaboration des outils de suivi)	20 000	15 000	15 000	10 000,00	60 000
Elaborer la cartographie des projets/programmes du PP/base de données de suivi du Programme		18 500	11 518	0,00	30 018
Organiser des revues périodiques du Programme	15 000	15 000	15 000		45 000
Réaliser des missions de terrain	12 000	13 500	13 500	10 000	49 000
Elaborer et mettre en oeuvre la stratégie de communication	16 500	20 000	16 500	5 000,00	58 000
Sous total 2				85 069,00	574 937
Total				467 290	1 617 341

Tableau 2 : Projet de budget par catégories de dépense de l'ONU par RUNO

PROJET DE BUDGET PBF – RUNO 1 (rajouter un tableau par RUNO supplémentaire)			
Catégories de dépense	Budget d'origine	Augmentation / diminution / proposée	Nouveau budget proposé
1. Personnel et autres employés	712 983	382200	1 095 183
2. Fournitures, produits de base, matériels	27 284	10000	37 284
3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation)	5 283	5000	10 283
4. Services contractuels	150 500	20000	170 500
5. Frais de déplacement	112 529	25000	137 529
6. Transferts et subventions aux homologues	0,00	00	-
7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	66 188	25 090	91 278
Sous-total	1 074 767	467 290	1 542 057
8. Coûts indirects*	75 234	32 710	107 944
TOTAL	1 150 000	500 000	1 650 001

c) Capacité des nouvelles RUNOs et des nouveaux partenaires d'exécution :

Dans le cadre cette demande d'extension avec coût, de nouvelles RUNOS et/ou partenaires d'exécution ne sont proposés pour le projet. Le PNUD reste et demeure la seule agence récipiendaire pour la mise en œuvre de ce projet.

III. Gestion et coordination

a) Gestion du projet :

La responsabilité de coordination, de gestion et de suivi-évaluation du présent projet, qui est une initiative conjointe du Gouvernement et du Système des Nations Unies, incombera principalement au Coordonnateur Résident du SNU en Côte d'Ivoire. Il pourrait confier la délégation de la supervision globale au Peace Building and Transition Advisor basée au Bureau du Coordonnateur Résident.

Le Secrétariat Technique en assurera le suivi et la mise en œuvre du Projet, à travers une gestion quotidienne des activités notamment la mobilisation des agences récipiendaires aux fins de la mise en œuvre efficace des projets financés du Plan Prioritaire et du PACoP, conformément au cadre de gestion et de suivi des projets. La gestion globale du projet sera assurée par le PNUD conformément à la modalité 'Direct Implementation' (DIM), ainsi que sous la supervision opérationnelle et technique des activités sur la base du plan de travail du Secrétariat Technique.

b) Gestion des risques :

Tableau 3 – Matrice de gestion des risques

Risques	Probabilité (haute, moyenne, faible)	Gravité de l'impact sur le projet (haut, moyen, faible)	Stratégie d'atténuation (et personne/unité responsable)
L'émergence de conflits locaux « ciblés » requiert une mobilisation de ressources différente	Moyenne	Moyenne	Concertation SNU et Comité de pilotage pour prise de décision d'allocations/ changements de stratégie
Conflits d'intérêts entre agences du SNU pour la mise en œuvre d'initiatives du PACOP	Faible	Faible	Concertation entre PBSO et le SNU et Coordinateur résident (CR) pour prise de décision
Conflits au sein du Gouvernement pour la direction nationale de volets du PACOP	Faible	Faible	Concertation entre Coordonnateur Résident et Ministère d'État pour prise de décision
La formulation de projets conjoints retarde la mise en œuvre du PACOP	Faible	Faible	Limiter le nombre d'agences/sections pour chaque composante à trois /formuler un programme et éviter les petits projets
Le manque de financement additionnel pour mettre en œuvre le PACoP	Faible	Moyenne	Mettre l'accent sur les zones et les domaines prioritaires

c) Suivi et évaluation :

Le Secrétariat technique est au service du Comité de pilotage conjoint pour l'aider à remplir sa fonction de coordination stratégique et de suivi de la mise en œuvre du Plan prioritaire et du PACoP. Ainsi le Secrétariat Technique aura la responsabilité d'assurer le suivi et l'évaluation au niveau des résultats du Plan prioritaire et du PACoP tandis que la fonction de suivi-évaluation des résultats des projets sera assurée par les agences récipiendaires des fonds. Toutefois le Secrétariat technique assurera la coordination du processus de suivi-évaluation à tous les niveaux.

Le Secrétariat Technique organisera différentes évaluations du PACoP et du plan prioritaire et une évaluation finale indépendante.

Deux études seront conduites, une dite de base, sera réalisée au premier trimestre de la première année de mise œuvre du PACoP afin d'identifier de façon précise la situation de référence et une autre (étude de suivi) au dernier trimestre de la dernière année pour évaluer l'impact des résultats sur la consolidation de la paix et la cohésion sociale.

Afin de s'assurer régulièrement de la cohérence et de l'alignement des programmes et projets au Plan prioritaire et du PACoP, toutes les agences récipiendaires des fonds présenteront tous les six mois un rapport d'avancement des projets au Comité de pilotage avant de soumettre lesdits rapports à MPTFO et à PBSO. Des missions régulières de terrain seront aussi organisées (par trimestre, et par semestre) pour le suivi, la supervision des interventions et une évaluation physique des résultats.

Avec l'appui du Secrétariat technique, le Comité de pilotage produira un rapport chaque année sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan prioritaire et du PACoP.

d) Dispositions administratives (langage normalisé) : (paragraphe normalisé – ne pas supprimer)

Le Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluri partenaires (MPTF) du PNUD fait office d'Agent administratif (AA) du Fonds pour la consolidation de la paix, et est chargé, à ce titre, de recevoir les contributions des donateurs, d'assurer les transferts de fonds des entités des Nations Unies bénéficiaires, ainsi que de la consolidation des rapports narratifs et financiers et de la présentation de l'ensemble aux donateurs liés au PBSO et au Fonds. En tant qu'Agent administratif, le MPTF transfère les fonds aux entités des Nations Unies bénéficiaires sur la base du Mémoire d'accord signé par chaque entité et par le MPTF.

Fonctions de l'Agent administratif

Au nom des organisations participantes, et conformément au « Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds » (2008)⁴ (Protocole relatif à l'Agent administratif des Fonds d'affectation spéciale pluridonateurs et des Programmes conjoints, et du Fonds du programme des Nations Unies « Unis dans l'action ») – protocole approuvé par le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) – le Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires doit, en tant qu'Agent administratif du Fonds :

- Débourser des fonds à l'intention de chaque entité des Nations Unies bénéficiaire, conformément aux instructions du PBSO. En principe, l'Agent administratif procède à chaque versement dans un délai de 3 à 5 jours ouvrables après avoir reçu les instructions du PBSO, ainsi que le Formulaire de demande pertinent et le Descriptif de projet signé par tous les participants concernés;
- Consolider les rapports narratifs et les états financiers (annuels et finals), sur la base des demandes soumises à l'Agent administratif par les entités des Nations Unies bénéficiaires, et fournir aux donateurs et au PBSO les rapports d'activité consolidés;
- Procéder, dans le cadre du système du MPTF, à la clôture opérationnelle et financière du projet, une fois celui-ci déclaré officiellement achevé par l'entité des Nations Unies bénéficiaire concernée (en joignant également le rapport narratif final, l'état financier final certifié et le document spécifiant le remboursement du solde);

Débourser des fonds à l'intention de toute entité des Nations Unies bénéficiaire, afin de couvrir tout coût supplémentaire décidé par le PBSO, conformément au statut et aux règles du Fonds.

Responsabilité, transparence et rapports des entités des Nations Unies bénéficiaires

Les entités des Nations Unies bénéficiaires doivent assumer intégralement la responsabilité programmatique et financière des fonds qui leur sont versés par l'Agent administratif. Ces fonds seront gérés par chaque entité conformément à son propre statut, ses propres règles, directives et procédures.

Chacune de ces entités tiendra un « grand livre » faisant état de la réception et de la gestion des fonds qui lui auront été versés par l'Agent administratif sur le budget du Fonds. Ce grand livre, autonome pour chaque entité, sera géré par l'entité en question conformément à ses règles, directives et procédures (y compris les règles régissant les intérêts). Chaque « grand livre » autonome sera soumis exclusivement aux procédures d'audit internes et externes établies dans le cadre du statut, des règles, des directives et procédures applicables à l'entité des Nations Unies concernée.

Chaque entité des Nations Unies bénéficiaire fournira à l'Agent administratif et au PBSO (uniquement en ce qui concerne les rapports narratifs, dans ce dernier cas) les éléments suivants :

- Des rapports d'activité semestriels, à soumettre au plus tard le 15 juin;
- Des rapports d'activité narratifs annuels, à soumettre dans au plus tard le 15 novembre;

⁴ Disponible à l'adresse suivante : <http://www.undg.org/docs/9885/Protocol-on-the-role-of-the-AA,-10.30.2008.doc>

- Des états financiers annuels en date du 31 décembre et concernant les fonds versés à l'entité en question par le Fonds, à soumettre dans un délai de 4 mois après la fin de l'année civile (30 avril);
- Des rapports narratifs finals, après achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé, et à soumettre dans un délai de 3 mois après la fin du projet. Le rapport final contiendra un résumé des réalisations et résultats en regard des buts et objectifs du Fonds;
- Des états financiers finals et certifiés, après achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé, et à soumettre dans un délai de 6 mois (30 juin), au cours de l'année suivant l'achèvement des activités en question;
- Le solde non utilisé à la clôture du projet devra être reversé, et une notification sera envoyée à ce sujet au Bureau du MPTF, dans un délai de 6 mois (30 juin) au cours de l'année suivant l'achèvement des activités.

Propriété du matériel, des fournitures et autres biens

La propriété du matériel, des fournitures et autres biens financés sur le budget du Fonds sera assumée par l'entité des Nations Unies bénéficiaire et responsable des activités. Les questions de transfert de propriété demandé par l'entité des Nations Unies bénéficiaire seront déterminées conformément aux politiques et procédures de l'entité en question.

Information du public

Le PBSO et l'Agent administratif veilleront à la publication des opérations du Fonds sur le site Internet de ce dernier (<http://unpbf.org>) et sur le site de l'Agent administratif (<http://mptf.undp.org>).

Annexe B – Cadre de résultats du projet PRF

Nom du pays : Côte d'Ivoire

Dates du projet : janvier 2015 – décembre 2018

Théorie de changement en bref :

Si le Comité de Pilotage et le Comité Technique Conjoint avec l'appui du Secrétariat Technique tiennent régulièrement leurs rencontres, statuent et approuvent les documents techniques et si les différentes missions de terrain ont lieu, que les recommandations qui en découlent sont mises en œuvre, ALORS la Coordination, le Suivi-Evaluation et la Communication sur les résultats du Plan Prioritaire et du PACoP seront assurés de manière efficace.

Résultats	Produits	Indicateurs	Mode de vérification	Année 1	Année 3	Etapas
Description du résultat 1 : [une phrase de description du résultat] La planification des priorités de consolidation de la paix, la coordination, le suivi-évaluation de leur mise en œuvre, ainsi que la communication sur les résultats sont assurés de manière efficace.		Indicateur de résultat 1 Prise en compte des priorités de consolidation de la Paix dans le Plan National de Développement (PND) et dans le CPU Niveau de référence : Prise en compte <u>partielle</u> des priorités de Consolidation de la paix dans le PND 2012-2015 et dans le UNDAF 2009-2013 Cible : Prise en compte <u>complète</u> des priorités de Consolidation de la paix dans le PND 2016-2020 et dans le UNDAF 2017-2021	PND 2016-2020 CPU 2017-2020			
		Indicateur de Résultat 2 Existence des données quantitatives et qualitatives sur les progrès des Projets / Programmes du PP et du PACoP Niveau de référence :	Rapports des études de perception et d'analyse situationnelle et de suivi des indicateurs			

	<p>Les données de base ne sont pas systématiquement collectées</p> <p>Cible :</p> <p>Les</p>																			
	<p>Indicateur de résultat 3</p> <p>Qualité des rapports annuels du Comité Conjoint de Pilotage</p> <p>Niveau de référence :</p> <p>Rapport jugé <u>acceptable</u> par l'équipe d'examen du PBSO (avec faiblesse au niveau de l'approche basée sur les résultats de consolidation de la paix et non respect du nombre de pages)</p> <p>Cible :</p> <p>Rapport jugé <u>bon</u> par l'équipe d'examen du PBSO (axé sur les résultats atteints en termes de consolidation de la paix et respectant le nombre de pages)</p>	Rapport sur la matrice d'analyse (Fonds)																		
	<p>Indicateur de résultat 4</p> <p>Les projets du Plan Prioritaire remplissent tous les critères de sélection, y compris celui de rentabilité</p> <p>Niveau de référence :</p> <p>Plusieurs projets avec des coûts de transaction élevés</p> <p>Cible :</p> <p>Approche programme en respect des critères de sélection et leur contribution à la consolidation de la paix</p>	Liste des critères de sélection du projet; minutes des réunions du Comité mixte de pilotage																		

		<p>Indicateur de résultat 5</p> <p>Niveau de mobilisation effective des ressources nécessaires à la mise en œuvre du PACoP</p> <p>Niveau de référence : 18%</p> <p>Cible : Au moins 80%</p>	<p>Ressources allouées par les partenaires techniques et le gouvernement pour les différentes interventions du PACoP</p>											
	<p>Produit 1.</p> <p>La planification stratégique et la coordination de la mise en œuvre des priorités de consolidation de la paix sont assurées efficacement par le comité de pilotage conjoint.</p>	<p>Indicateur de résultat 1.1</p> <p>Nombre de réunions de coordination organisées</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 8</p> <p>Un Comité de Pilotage mieux informés et techniquement bien appuyés pour donner des orientations stratégiques</p>	<p>Compte-rendu des réunions de coordination</p>											
		<p>Indicateur de résultat 1.2</p> <p>Nombre de documents de programme et de projets approuvés</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 4</p>	<p>Documents de programmes et de projets</p>											

		Indicateur de résultat 1.3 Nombre de Plans de Travail Annuels (PTA) validés dans les délais Niveau de référence : 0 Cible : 1	PTA																	
		Indicateur de résultat 1.4 Niveau de mise en œuvre des recommandations du Comité Technique Conjoint d'Experts et du Comité de Pilotage Conjoint Niveau de référence : 0% Cible : 100% (Avec une enquête de satisfaction tous les 6 mois)	Rapport d'Activités du Secrétariat Technique Rapport sur les Résultats de l'enquête en ligne réalisée tous les 6 mois																	
		Indicateur de résultat 1.5 Disponibilité et approbation de l'ensemble des rapports périodiques (semestriels, annuels) y compris le Rapport de fin de programme (Plan Prioritaire) dans les délais Niveau de référence : <u>Non</u> (Des retards dans la production des rapports périodiques au cours de la mise en œuvre de la	Rapports périodiques de programmes																	

		<p>phase I du Plan Prioritaire produits avec retard)</p> <p><u>Cible : Oui</u> (Le rapport de fin de programme approuvé au plus tard 6 mois après sa date de clôture opérationnelle avec le maintien des standards de respect des délais de soumission des rapports périodiques)</p>								
	<p>Produit 2 Le suivi-évaluation et la communication sur les résultats du Plan Prioritaire et du PACoP sont assurés de manière efficace</p>	<p>Indicateur de résultat 2.1 Le Secrétariat Technique (ST) est renforcé en personnel complémentaire (1 Peace Building and Transition Advisor, 1 Spécialiste Rule of Law, 1 Reporting & Ressources mobilization Officer, 1 Chargé de Programme, 1 Chargé de Suivi & Évaluation, 1 Chargé de Communication, 1 Associé au Programme)</p> <p>Niveau de référence : 1 seul spécialiste en S/E Cible : 02 staffs du ST recrutés</p>	<p>Contrats du Nouveau Staff du ST</p>							
		<p>Indicateur de résultat 2.2 L'étude de base pour la situation de référence est réalisée</p>	<p>Rapport de l'étude de base</p>							

		Niveau de référence : Non Cible : Oui																		
		Indicateur de résultat 2.3 L'évaluation d'impact du Plan Prioritaire est réalisée Niveau de référence : Non Cible : Oui	Rapport de l'évaluation d'impact du Plan Prioritaire																	
		Indicateur de résultat 2.4 Niveau de mise en œuvre des recommandations des missions de suivi Niveau de référence : 0% Cible : 100%	Rapport de mission																	
		Indicateur de résultat 2.5 Existence et fonctionnalité de la base de données de suivi du Plan Prioritaire incluant la cartographie des interventions et des intervenants Niveau de référence : Non Cible : Oui	Base de données/Cartographie																	
		Indicateur de résultat 2.6 La stratégie de Communication est élaborée et mise en œuvre Niveau de référence : Non Cible : Oui	Stratégie de Communication																	